

Championnat départemental des Hauts-de-Seine des jeunes

Règlement intérieur des tournois

Article 1 : Présentation

Le Comité des Echecs du 92 organise le Championnat départemental des Hauts-de-Seine des jeunes 2020/2021 le dimanche 21 mars 2021 dans les catégories U08 à U16.

Un tournoi mixte est organisé dans chacune des sept catégories d'âge : U08 (petits poussins), U10 (poussins), U12 (pupilles), U14 (benjamins) et U16 (minimes).

L'inscription est réservée aux jeunes des catégories nés en 2005 et après licenciés dans un club des Hauts-de-Seine.

Article 2 : Plateforme d'inscription et Zone de jeu

Le championnat est organisé sur la zone de jeu Europe Echecs <https://www.europe-echecs.com>

Les inscriptions se font exclusivement en ligne, sur le site Europe Echecs.

Les parties seront supervisées par une équipe d'arbitrage via l'outil de visioconférence Zoom : https://zoom.us/download#client_4meeting

Article 3 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. définies au 88e Congrès de Goynuk en octobre 2017 et entrées en application au 1er janvier 2018.

Le tournoi ayant lieu en ligne, elles sont complétées par le règlement FIDE sur le jeu en ligne adopté lors du 91e Congrès de la FIDE en décembre 2020. Voir Article 10 pour les spécificités liées au championnat.

Les appariements se font au Système Suisse directement sur la zone de jeu à l'aide du moteur d'appariements JavaFo (homologué FIDE). Si les effectifs d'un tournoi sont insuffisants, le système toutes rondes peut être appliqué. Le classement utilisé est le Rapide tel qu'il apparaît sur la fiche FFE du joueur.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et auront dûment pointé auprès de leur arbitre dans Zoom.

Article 4 – Format et Cadence

Les tournois se jouent en 7 rondes à la cadence de 15 minutes + 5 secondes par coup.

Article 5 – Horaires

Le dimanche 21/03/2021, les horaires sont les suivants:

- Convocation des joueurs et préparation technique (pointage) : 9 h 00

- Rondes : 10 h 00, 11 h 00, 12 h 00, 14 h 00, 15 h 00, 16 h 00, 17 h 00

Résultats définitifs (après contrôles de fair play) publiés le 22/03/2021 sur le site du Comité des Echecs du 92.

Article 6 – Tarif

Les droits d'inscription s'élèvent à 8 € pour tous les participants.

Les inscriptions sont clôturées le vendredi 19/03/2021 à 18h.

Article 7 – Vainqueurs

Le premier garçon du classement général de chaque tournoi sera déclaré champion départemental des Hauts-de-Seine 2020/2021 de la catégorie correspondante.

La première fille du classement général de chaque tournoi sera déclarée championne départementale des Hauts-de-Seine 2020/2021 de la catégorie correspondante.

Article 8 – Départage et publication du classement

Les joueurs ex-æquo seront départagés en utilisant le Buchholz tronqué, le Buchholz et la Performance, dans cet ordre.

Article 9 – Forfaits

Si un joueur est absent au début d'une ronde (non connecté à la zone de jeu), la partie attendra pour démarrer. Le joueur sera automatiquement déclaré forfait après 60 secondes s'il n'est toujours pas connecté, autrement il rejoindra automatiquement sa partie dès son arrivée dans la zone de jeu.

Une fois les deux joueurs connectés, la partie démarre et les blancs disposent de 30 secondes pour effectuer leur premier coup. Passé ce délai, le temps de réflexion commence à défilier.

Tout joueur forfait sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si son absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi.

Article 10 – Spécificités techniques du tournoi en ligne

Matériel

Les joueurs doivent être connectés sur un ordinateur équipé d'une webcam (ni tablette ni smartphone). Il est de leur responsabilité d'avoir un matériel en bon état de marche avec le logiciel Zoom installé au préalable, dans la dernière version disponible en téléchargement.

Supervision

Les parties sont supervisées via l'outil de visioconférence Zoom. Tous les participants doivent être connectés à Zoom pendant le tournoi :

- Webcam allumée, cadrée sur le joueur

- Ecran partagé, avec uniquement Zoom et le navigateur sur la zone de jeu ouverts sur l'ordinateur
- Micro allumé
- Pour l'écoute des sons, les dispositifs de type casque ou oreillettes sont interdits (oreilles obligatoirement nues).

Les joueurs doivent être seuls dans la pièce où ils jouent leurs parties et suivre les instructions de l'équipe d'arbitrage. Un participant ne respectant pas les règles de supervision peut être sanctionné par l'exclusion du tournoi.

Connexion / Déconnexion

Les joueurs doivent rester connectés à la zone de jeu durant le tournoi :

- En cours de jeu, directement sur leur partie
- Entre les parties, attendre les appariements dans la zone de jeu (un compte à rebours s'affiche entre 2 rondes, pour matérialiser le temps restant avant la prochaine partie)

En cas de déconnexion, le joueur se reconnectera au plus vite. Si le joueur quitte une partie en cours, la pendule continuera de tourner. S'il parvient à rejoindre sa partie avant que le temps de réflexion soit écoulé, la partie continuera, autrement la partie se terminera à la chute du drapeau.

Fair Play

Lors de leur inscription sur la zone de jeu, les joueurs indiquent leur engagement à jouer avec fair play, sans bénéficier d'aide extérieure (humaine ou informatique).

Le tournoi est sous contrôle pour assurer le fair play (analyse des parties). En cas d'infraction avérée, le joueur concerné sera exclu du tournoi.

Article 11 – Arbitrage

L'arbitrage est assuré par Laurent Freyd (Arbitre International), arbitre principal, assisté d'une équipe d'arbitres fédéraux pour la supervision des joueurs.

Arbitre 12 – Commission d'appel

La commission d'appel est constituée des personnes suivantes :

Titulaires

Julien Clarebout, Jean-Luc Renevier, Thomas Lemoine

Suppléant

Stéphane Pinçon

Article 13 – Championnat de France

Les règlements de la Fédération Française des Échecs et de la Ligue d'Île-de-France des Échecs relatifs aux qualifications pour le championnat de France des jeunes s'appliquent pour tout point ne relevant pas du présent règlement.

Article 14 – Consentement

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.